

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt sept novembre deux mille vingt- trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Secrétaire de séance** : M. Fabien PIVETTE,

**N° 20232711-65 : Autorisation de signer une convention avec le CIG Grande Couronne relative à l'intervention d'un agent du CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la commune de Champagne-sur-Oise.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

**Vu** la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié,

**Vu** la convention entre la collectivité et le CIG Grande Couronne convenue pour trois ans relative à l'intervention d'un agent du CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la commune de Champagne-sur-Oise,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2023,

**Considérant** l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

**Considérant** qu'il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

**Considérant** que cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

**Considérant** que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne propose ce service aux collectivités et établissements n'ayant pas d'ACFI.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (29 voix pour dont 5 pouvoirs),**

**AUTORISE** le CIG Grande Couronne à assurer la mission d'inspection en santé et sécurité du travail par la mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera annexée à cette délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 28 novembre 2023



Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5